



RAPPEL 01.2021

Directives du Préfet du Cher

**PIÈCES A FOURNIR
A LA PRÉFECTURE DU CHER
DEMANDES CATÉGORIES B**

- CERFA original, dûment rempli, daté et signé (pour chaque renouvellement, joindre l'original de l'autorisation à renouveler et compléter l'annexe (page 3) précisant les caractéristiques de l'arme (marque, modèle, calibre)),
- Justificatif de domicile (avis d'imposition sur le revenu),
- Extrait d'acte de naissance de moins de 3 mois,
- Photocopie de la carte nationale d'identité en cours de validité,
- Facture de coffre-fort ou déclaration sur l'honneur (original) attestant de la présence d'un coffre-fort,
- Avis préalable (feuille verte) signé par l'intéressé(e),
- Photocopie recto verso de la licence de tir signée par le président du club, le médecin et le licencié.

Le carnet des tirs contrôlés n'est plus à fournir.

Il est seulement maintenu au sein de notre club.